

- SEANCE DU 5 AVRIL 2022 -

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane BERGOT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. MARCHADOUR Hervé, Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-Louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, Mme Danièle HANSJACOB, M. MAUGUEN David, M. LIORZOU Guillaume, QUEMENEUR Marie Thérèse, M. THOMAS Gilbert, M. MORIN Ludovic, Mme LÉON Sylvie.

ABSENTS :

M. GIBERGUES Bernard, M. DENOTTE Jean Paul, Mme TREBAOL Solange, Mme PHILIP Françoise, Mme MEHALLEL Laurence.

PROCURATIONS :

M. GIBERGUES Bernard donne procuration à M. BERGOT Stéphane.

M. DENOTTE Jean Paul donne procuration à M. THOMAS Gilbert.

Mme TREBAOL Solange donne procuration à Mme PAGE Evelyne.

Mme PHILIP Françoise donne procuration à Mme DENIEL Sandrine.

Mme MEHALLEL Laurence donne procuration à Mme FAGON Maryvonne.

Mme TREBAOL Solange arrive à 19 H 15 et prend part aux votes à compter du point n°1.

M. LIORZOU Guillaume a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021 - DELIBERATION N° 1

Après présentation du compte de gestion du budget principal par Sandrine OLIVIER, Conseillère aux décideurs locaux, Sandra LE MESTRE, Adjointe aux Finances, présente les comptes administratifs 2021 du budget principal et du lotissement communal de Prat-ar-Zarp ainsi que le compte de gestion 2021 du budget du lotissement communal de Prat ar zarp.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de ces deux budgets sont concordants.

↳ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	271 736,38
	011 charges à caractère général (avec rattach.)	563 685,72	013 atténuation de charges	25 407,00
	012 charges de personnel et frais assimilés	775 077,28	70 ventes de produits, prestations	120 835,13
	014 atténuation de produits	1 382,00	73 impôts et taxes	1 537 428,25
	65 autres charges de gestion courante	313 428,77	74 dotations, subventions et participations	992 795,88
	66 charges financières	20 235,27	75 autres produits de gestion courante	34 826,13
	67 charges exceptionnelles réelles	101,19	76 produits financiers	5,01
			77 produits exceptionnels	21 102,73
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>1 673 910,23</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>2 732 400,13</i>
	023 virement à la section investissement	-	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	33 185,84
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	97 456,56		
043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 771 366,79	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 037 322,35	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	427 924,62	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve	-	021 virement de la section de fonctionnement	-
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	33 185,84	024 Produits des cessions d'immobilisations	-
	041 opérations patrimoniales	-		
	16 emprunts et dettes assimilées	230 158,23	040 opérations d'ordre de transfert entre section	97 456,56
	20 immobilisations incorporelles	23 862,00	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 422 511,56
	204 subventions d'équipements versées	60 806,78	13 subventions d'investissement	188 300,30
	21 immobilisations corporelles	584 771,34	16 emprunts et dettes assimilées	-
	23 immobilisations en cours	410 847,83	041 opérations patrimoniales	-
	020 dépenses imprévues	-		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 771 556,64	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 708 268,42
TOTAL DES DEPENSES	3 542 923,43	TOTAL DES RECETTES	4 745 590,77	
Résultat de fonctionnement	1 265 955,56	excédent		
Résultat d'investissement	- 63 288,22	déficit		
	1 202 667,34	excédent		

Ces comptes ont été présentés à la commission de finances qui s'est réunie le 21/03 et a donné un avis favorable à l'unanimité.

↳ LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOTISSEMENT DE PRAT AR ZARP				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté 357 733,48	
	011 charges à caractère général	10 002,05	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés		70 ventes de produits, prestations 347 758,00	
	014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante		74 dotations, subventions et participations	
	66 charges financières	825,00	75 autres produits de gestion courante 1,34	
	67 charges exceptionnelles réelles		76 Produits financiers	
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>10 827,05</i>	<i>77 Produits exceptionnels</i>	
	023 virement à la section investissement		<i>Recettes réelles</i> 347 759,34	
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	488 085,15	042 opérations d'ordre de transfert entre sections 348 138,53	
043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	825,00	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct 825,00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	499 737,20	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 054 456,35	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté		001 excédent d'investissement reporté 153 380,52	
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	348 138,53	024 Produits des cessions d'immobilisations	
	16 emprunts et dettes assimilées	300 000,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section 488 085,15	
	20 immobilisations incorporelles		10 Dotations, fonds divers et réserve	
	204 subventions d'équipements versées		13 subventions d'investissement	
	21 immobilisations corporelles		16 emprunts et dettes assimilées	
	23 immobilisations en cours		21/23 Immobilisations en cours	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	648 138,53	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	641 465,67
	TOTAL DES DEPENSES	1 147 875,73	TOTAL DES RECETTES	1 695 922,02
Résultat de fonctionnement	554 719,15	excédent		
Résultat d'investissement	- 6 672,86	excédent		
	548 046,29	excédent		

↳ LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERMARIA :

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux Finances, présente le compte de gestion 2021 du budget du lotissement communal de Kermaria. Il s'agit du compte de gestion définitif de dissolution qui retrace les opérations de transfert du résultat du budget annexe au budget principal. Il doit être voté par l'assemblée délibérante même s'il n'y a pas eu d'écritures comptables au niveau de la Commune. Il n'y a donc pas de compte administratif 2021 pour ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- * adopte, par 22 voix pour et 5 abstentions, le compte de gestion du budget principal ;
- * adopte, par 21 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif du budget principal ;
- * adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget du lotissement communal de Prat ar zarp.
- * adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget du lotissement communal de Kermaria.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 - DELIBERATION N° 2

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente le résultat de fonctionnement 2021 du budget principal. L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 265 955,56 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent	1 265 955,56
Affectation du résultat :	
- Exécution du virement à la section d'investissement	947 070,00
- Affectation complémentaire en réserve	52 930,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	265 955,56

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - DELIBERATION N° 3

Stéphane BERGOT, 1^{er} Adjoint, rappelle les taux appliqués et propose au conseil municipal le maintien de ces taux pour 2022.

Taxe foncière (bâti) : 19,38 % + 15,97 % soit 35,35 %
Taxe foncière (non bâti) : 42,18 %
(Pour information, Taxe habitation : 15,19 %)

La commission des finances réunie le 21/03 a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit les taux d'imposition qui seront appliqués en 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 19,38 % + 15,97 % soit 35,35 %
Taxe foncière (non bâti) : 42,18 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 - DELIBERATION N° 4

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente les projets de budget 2022 du budget principal et du lotissement communal de Part-ar-Zarp.

La commission des finances réunie le 21/03 a donné un avis favorable à ces propositions.

↳ Budget général de la commune :

BUDGET PREVISIONNEL 2022 BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES			RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	265 955,56
	011 charges à caractère général	739 603,00	013 atténuation de charges	7 000,00
	012 charges de personnel et frais assimilés	800 000,00	70 ventes de produits, prestations	117 700,00
	014 atténuation de produits	2 000,00	73 impôts et taxes	1 464 000,00
	65 autres charges de gestion courante	338 200,00	74 dotations, subventions et participations	930 000,00
	66 charges financières	21 000,00	75 autres produits de gestion courante	23 400,44
	67 charges exceptionnelles réelles	4 253,00	77 produits exceptionnels	-
	68 Dotations aux amort. et provisions	1 000,00		
	022 dépenses imprévues	-		
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>1 906 056,00</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>2 542 100,44</i>
	023 virement à la section investissement	844 000,00	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 810 056,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 810 056,00	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	63 288,22	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve	2 000,78	021 virement de la section de fonctionnement	844 000,00
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	1 120,00
	041 opérations patrimoniales	-		
	16 emprunts et dettes assimilées	231 200,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 000,00
	20 immobilisations incorporelles	19 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 180 000,00
	204 subventions d'équipements versées	240 000,00	13 subventions d'investissement	297 864,00
	21 immobilisations corporelles	1 408 668,00	16 emprunts et dettes assimilées	47 773,00
	23 immobilisations en cours	464 600,00	041 opérations patrimoniales	-
	020 dépenses imprévues	-		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 430 757,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 430 757,00	
TOTAL DES DEPENSES	5 240 813,00	TOTAL DES RECETTES	5 240 813,00	

↳ **Lotissement communal de Prat-ar-Zarp :**

LOTISSEMENT : Prat Ar Zarp									
EXERCICE 2022									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		554 719,15
6015	011	achats de terrain	terrain communal à intégrer (13 lots)	36 587,77	7015	70	Ventes de terrains aménagés		315 000,00
6045	011	achats d'études		7 000,00	774	77	subventions exceptionnelles		
605	011	achats de matériels, équipements		308 000,00	796	043	Transfert de charges financières		-
608	043	frais accessoires			791	043	Transfert de charges gestion courante		-
6611	66	charges d'intérêt							-
658	65	charges diverses gest* courante	rom plus TVA	10,00	60315	042	variation terrains à aménager	intégration lots achevés	36 587,77
6522	011	Reversement excédent			7133	042	Variation des encours	intégration lots achevés	-
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes (s ortie terrains) + VRD	361 192,02	71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	512 544,86
71355	042	variation terrains aménagés	Annulat* stocks en BE	197 544,86	758	75	rom plus TVA	produits diverses gest* courante	10,00
7133	042	Variation des encours	Annulation stocks						
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stocks						
			TOTAL	910 334,65				TOTAL	1 418 861,78
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		6 672,86	001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
3351	040	terrains à aménager	constatation stock final		1641	16	emprunts en euros		
3354	040	Etudes	constatation stock final						
3355	040	travaux en cours	constatation stock final		168748	16	Avance BP		
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	512 544,86	3555	040	terrains aménagés	Ventes (sortie terrains)	361 192,02
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	36 587,77	3555	040	travaux aménagés	Annulation stocks	197 544,86
1641	16	emprunts en euros			315	040	terrains à aménager	Annulation stocks	-
			TOTAL	555 805,49				TOTAL	558 736,88

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

*** adopte, par 22 voix pour et 5 abstentions, le budget primitif 2022 du budget général de la Commune tel que présenté ci-dessus.**

*** adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2022 du lotissement communal de Prat-ar-Zarp tel que présenté ci-dessus.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS - DELIBERATION N° 5

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution et le montant des subventions aux associations et au CCAS.

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, présente les propositions de subventions 2022 qui ont été validées par la commission vie associative qui s'est réunie le 21/03/2022.

Les règles de calcul des subventions consistent en une attribution d'un montant par enfant et un montant par adulte éventuellement indexé sur le coût de la vie (pour 2022, le montant envisagé est de 6,10 € par adulte et 21,80 € pour les moins de 18 ans).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions figurant sur le tableau ci-dessous et valide la reconduction de la subvention au CCAS de 9 000 € qui est inscrite au budget 2022 de la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2021	2022
A Galon Vad	0,00 €	146,40 €
AAPPMA	394,57 €	513,50 €
Abers Animations Activités	473,21 €	0,00 €
Abers Mélodie	365,39 €	341,60 €
Amis de St Urfold	474,23 €	483,24 €
Animation Blanc-Bourgeoise	0,00 €	2 000,00 €
Arz ar Chapeliou *	1 100,00 €	1 100,00 €
Association de chasse l'Emancipatrice	272,98 €	265,80 €
Boxing des Abers	1 350,71 €	2 675,90 €
Club Cycliste BB	1 687,89 €	1 789,00 €
Club des Lacs	635,67 €	647,74 €
Comité de jumelage	524,68 €	534,64 €
Courir à BB	231,05 €	329,40 €
Dans le Vent d'Ouest	341,43 €	445,30 €
Dojo des Abers	977,49 €	784,70 €
Dragons du Bout du Monde	1 002,32 €	0,00 €
Familles Rurales	495,59 €	695,20 €
Fêlés de l'Orthographe	0,00 €	738,10 €
Foyer Laïque	1 699,00 €	3 217,00 €
GSY Football **	2 796,39 €	3 553,80 €
GSY Tennis de Table	237,09 €	204,00 €
Les Marcheurs	718,80 €	725,90 €
L'Hand Aberiou	2 590,99 €	1 981,90 €
Officiers Mariniers en Retraite	146,30 €	149,08 €
Patin / Roller Club	1 931,07 €	885,00 €
Source d'images	110,99 €	113,10 €
Strollad Bro Léon	189,12 €	176,90 €
Tennis Club BB	321,82 €	0,00 €
UNC - UNC AFN	146,30 €	149,08 €
Yatouzik	463,94 €	510,10 €
Extrem Motor bikes	119,80 €	1 000,00 €
TOTAL	21 798,82 €	26 156,38 €
<i>* délibération du 07/07/2021</i>		
<i>** dont subvention de 490 € pour rachat de 396 verres</i>		

RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE JEAN MARIE BLEUNVEN – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DELIBERATION N° 6

Claude HABASQUE, Adjoint aux Travaux, explique que par délibération en date du 30/04/2021, le Conseil municipal a validé ce projet qui permettait de solliciter les subventions. Le plan de financement initial était le suivant :

RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE JEAN-MARIE BLEUNVEN		
Plan de financement prévisionnel (HT)		
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre		26 000,00 €
Travaux		308 000,00 €
Mission SPS		2 000,00 €
Mission contrôle technique		4 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		340 000,00 €
Etat (DSIL)	30%	102 000,00 €
Participation de la Commune	70%	238 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		340 000,00 €

La Commune pouvant bénéficier d'une subvention de la Région au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », il y a lieu d'actualiser le plan de financement de la manière suivante :

RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE JEAN-MARIE BLEUNVEN		
Plan de financement prévisionnel (HT)		
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre		26 000,00 €
Travaux		365 000,00 €
Mission SPS		1 300,00 €
Mission contrôle technique		3 300,00 €
Annonces		2 000,00 €
Divers		12 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES		410 000,00 €
Etat (DSIL)	25%	102 500,00 €
Conseil régional	10%	41 000,00 €
Participation de la Commune	65%	266 500,00 €
TOTAL DES RECETTES		410 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement.

SECURISATION ET DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURE EN FAVEUR DE LA MOBILITE ET PRESERVATION DU PATRIMOINE PUBLIC PAR CREATION D'UNE LIAISON DOUCE : BOURG - QUARTIERS DE KERBEOC'H KERGONGAR - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DELIBERATION N° 7

Stéphane BERGOT, Adjoint à l'urbanisme, rappelle qu'il s'agit de l'actualisation du plan de financement approuvé par délibération du 30/04/2021 et qui s'établissait de la manière suivante :

Coût prévisionnel global de l'opération :	300 000 € HT
Subvention DSIL sollicitée :	120 000 € (40 %)
Subvention Département sollicitée :	30 000 € (10 %)
Financement communal :	150 000 € (50 %)

Le projet ayant été revu et la Commune pouvant solliciter de nouvelles subventions, il y a lieu d'actualiser le plan de financement de la manière suivante :

Plan de financement prévisionnel (HT)		
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre		33 000,00 €
Mission SPS		4 000,00 €
Travaux		498 000,00 €
Divers (annonces ...)		16 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		551 000,00 €
RECETTES		
Etat (DSIL)	20%	110 200,00 €
Etat (APPEL A PROJETS REGIONAL)	20%	110 200,00 €
REGION	10%	55 100,00 €
DEPARTEMENT	30%	165 300,00 €
Participation de la Commune	20%	110 200,00 €
TOTAL DES RECETTES		551 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 21/03/2022

Les différents points ont été abordés précédemment.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 21/03/2022

Les demandes de subventions aux associations 2022 ont été présentées par la commission. cf point 5 ci-dessus. Un point sur les travaux a été fait. Une visite de la salle Jean-Marie Bleunven est proposée aux membres du Conseil municipal et des commissions « vie associative » et « travaux-bâtiments ». Elle aura lieu le samedi 9 avril à 11 h 00.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Extension de la salle Jean-Marie BLEUNVEN :

Entreprise PODEUR de BOURG-BLANC	2 311, 20 € HT
Entreprise FOREST de BRELES	9 500,00 € HT
Entreprise BATIMONTE de LOPERHET	28 071,79 € HT
Entreprise LE BOHEC de LANDIVISIAU	1 223,32 € HT
Entreprise BPS de BREST	1 864,00 € HT
Entreprise LAROCHE de SAINT-SERVAIS	22 503,54 € HT

Fin de séance à 20 h 10

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021 - DELIBERATION N° 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 - DELIBERATION N° 2

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - DELIBERATION N° 3

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 - DELIBERATION N° 4

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS - DELIBERATION N° 5

RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE JEAN MARIE BLEUNVEN – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DELIBERATION N° 6

SECURISATION ET DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURE EN FAVEUR DE LA MOBILITE ET PRESERVATION DU PATRIMOINE PUBLIC PAR CREATION D'UNE LIAISON DOUCE : BOURG - QUARTIERS DE KERBEOC'H KERGONGAR - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DELIBERATION N° 7